



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE**

## **RECUEIL SPÉCIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

-----

**N° 3 du 11 janvier 2019**

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture site Saint-Aubin, ainsi que sur le site internet de la préfecture [www.maine-et-loire.pref.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.pref.gouv.fr) rubrique Publications.

Les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée.

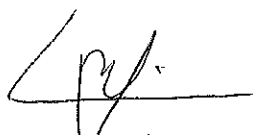
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS  
Bureau de la logistique et du courrier / LB

## **CERTIFICAT D’AFFICHAGE ET DE DIFFUSION**

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

Le sommaire du recueil spécial des actes administratifs de la préfecture du 11 janvier 2019 a été affiché ce jour ; le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture : [www.maine-et-loire.pref.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.pref.gouv.fr).

A Angers, le 11 janvier 2019  
Pour le Préfet et par délégation,  
pour la directrice,



Laurence BOISARD

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, sur le site internet de la préfecture [www.maine-et-loire.pref.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.pref.gouv.fr) rubrique Publications.

RAA spécial N° 3 du 11 janvier 2019

## **SOMMAIRE**

### ***I - ARRÊTÉS***

#### **PRÉFECTURE**

##### **Cabinet**

- Arrêté CAB-SIDPC n°2019-3 du 11 janvier 2019 listant les médecins désignés « Directeur des Secours Médicaux » dans le cadre ORSEC nombreuses victimes

##### **Sous-Préfecture de Cholet**

*Modificatif apporté au RAA n°2*

- Arrêté SPC-BCL n°2019-1-1 du 9 janvier 2019 nommant les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales **accompagné de son annexe**

##### **Sous-Préfecture de Saumur**

- Arrêté SPSA n°2019-4 du 9 janvier 2019 nommant les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour l'arrondissement de Saumur

#### **DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES**

- Arrêté DDFIP n°2019-4 du 10 janvier 2019 portant délégation de signature en matière de contentieux et gracieux fiscal par le responsable du service des impôts des particuliers d'Angers-Ouest

- Arrêté DDFIP n°2019-5 du 2 janvier 2019 portant délégation de signature en matière de contentieux et gracieux fiscal par le responsable du service des impôts des particuliers de Baugé

- Arrêté DDFIP n°2019-6 du 2 janvier 2019 portant délégation de signature en matière de contentieux et gracieux fiscal par le responsable du service des impôts des particuliers d'Angers-Est

#### **DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

- Arrêté IA n°2019-1 du 7 janvier 2019 portant délégation de signature à Mme CHEVRINAIS-POGLIO, directrice adjointe

### ***II - AUTRES***

#### **DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES**

- décision DDFIP n°2019-7 du 10 janvier 2019 relative à la fermeture des services le 17 janvier



## ***I - ARRÊTÉS***





**PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE**

**CABINET DU PRÉFET**  
**Service interministériel**  
**de défense et de protection civiles**

Arrêté CAB/SIDPC n° 2019-003

Portant identification des médecins pouvant être désignés « Directeur des secours médicaux » lors du déclenchement du dispositif ORSEC Nombreuses Victimes.

**ARRÊTE**

**le Préfet de Maine-et-Loire,**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur,**  
**Officier de l'Ordre National du Mérite,**

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants ;
- VU le code de la sécurité intérieure, Livre VII, titre IV ;
- VU la loi n° 86-11 du 6 janvier 1986 relative à l'aide médicale urgente et aux transports sanitaires ;
- VU la loi n°96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;
- VU le décret n°83-321 du 20 avril 1983 relatif aux pouvoirs des préfets en matière de défense de caractère non militaire ;
- VU le décret n° 87-1005 du 16 décembre 1987 modifié et le décret n°97-279 du 24 mars 1997 relatif aux missions et à l'organisation des unités participant au service d'aide médicale urgente (SAMU) ;
- VU le décret n°97-1225 du 26 décembre 1997 relatif à l'organisation générale des services d'incendie et de secours ;
- VU le décret n°2006-576 du 28 mai 2006 relatif à la médecine d'urgence et modifiant le code de la santé publique ;
- VU le décret n°2006-577 du 22 mai 2006 relatif aux conditions techniques de fonctionnement applicables aux structures de médecine d'urgence et modifiant le code de la santé publique ;
- VU la circulaire n°86-318 du 28 octobre 1986 relative à la planification des secours immédiats en présence de nombreuses victimes ;
- VU la circulaire n°89/21/NOR/INT/E/89/00376/C du 19 décembre 1989 concernant l'élaboration et la mise en application des plans destinés à porter secours à de nombreuses victimes dénommés « Plan Rouge » ;

VU l'arrêté CAB/SIDPC 2011-418 portant approbation du dispositif ORSEC Nombreuses Victimes du 22 août 2011;

SUR proposition de M. le Secrétaire général de la préfecture ;

**Arrête :**

**Article 1er :** Les médecins dont les noms suivent peuvent être désignés Directeur des secours médicaux (DSM) lors du déclenchement du dispositif ORSEC Nombreuses Victimes:

- médecins du SAMU proposés par le directeur général du CHU : Yannick COURJAULT, Laurence HOUSSIN, Pierre-Loïc JOUAN, Jean-Claude LECUIT, Isabelle AUGEUL, Antonio MONTEIRO-RODRIGUES, François TEMPLIER, Caroline SOULIÉ-CHAVIGNON, David HAMDAN ;

- médecins proposés par le Directeur départemental des Services d'incendie et de secours : Patrick LEPAGE, Thierry SCHAUPP, Stéphane SUTEAU, Guillaume BOUHOURS, Denis VATELOT, Samir HENNI, Charlotte LESTOQUOY, Anthony ANNÉREAU.

Le DSM est désigné par le DOS (directeur des opérations de secours), sur proposition du COS (commandant des opérations de secours). Cette désignation se fait en fonction de la ressource disponible sur le terrain au moment de l'événement. En aucun cas cette liste n'implique une astreinte spécifique à la fonction de DSM.

**Article 2 :** Cette liste fera l'objet d'une mise à jour chaque fois que nécessaire et au moins tous les 5 ans.

**Article 3 :** L'arrêté CAB/SIDPC 2017-050 est abrogé.

**Article 4 :** Le Secrétaire général de la préfecture, la Directrice de cabinet, les Sous-préfets des arrondissements de Saumur, Cholet et Segré, le Directeur départemental des services d'incendie et secours, le Directeur général du centre hospitalier universitaire, la Directrice générale de l'agence régionale de santé, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire.

Ange s, le 11 JAN. 2019

Bernard GONZALEZ





PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

Sous-préfecture de Cholet  
Pôle action de l'État et relations  
avec les collectivités locales

Arrêté SPC/BCL/2019-n° 01-01

**Arrêté portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département**

**Le préfet de Maine-et-Loire  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

**Vu** le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

**Vu** le décret du Président de la République du 28 juillet 2017 portant nomination de M. Bernard GONZALEZ en qualité de préfet de Maine-et-Loire ;

**Vu** l'arrêté préfectoral SG/MPCC n° 2019-001 en date du 8 janvier 2019 portant délégation de signature à M. Christian MICHALAK, sous-préfet de Cholet ;

**Vu** les propositions des maires des communes concernées ;

**Vu** les désignations des représentants par le/les président/s du/des tribunal/aux de grande instance du département ;

**Considérant** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

**Sur** proposition du sous-préfet de Cholet ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**: Sont désignés, pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé ci-après.

**Article 2**: Le sous-préfet de Cholet et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire.

Cholet, le 9 janvier 2019

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet de Cholet

Christian MICHALAK

007



ANNEXE A L'ARRETÉ PORTANT COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE  
DANS LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT DE CHOLET

Code Com	Communes de l'arrondissement de Cholet	Nom – Prénom du titulaire	Nom – Prénom du suppléant
023	<b>BEAUPREAU-EN-MAUGES :</b>		
	<i>Conseiller municipal</i>	LUSSON Régis	GUILLEMIN Sylvie
	<i>Délégué du Préfet</i>	THIBAUT Alain	DENECHERE Jean-Pierre
	<i>Délégué du TGI</i>	LUSSON Daniel	NEKHILJ Marie-Françoise
027	<b>BEGROLLES-EN-MAUGES :</b>		
	<i>Conseiller municipal de la 1<sup>ère</sup> liste :</i>	GANDON Cristelle	
	<i>Conseiller municipal de la 1<sup>ère</sup> liste :</i>	SUPIOT Virginie	
	<i>Conseiller municipal de la 1<sup>ère</sup> liste :</i>	BOURGEAIS Marie-Annie	
	<i>Conseiller municipal de la 2<sup>e</sup> liste :</i>	BLOUIN Françoise	
	<i>Conseiller municipal de la 2<sup>e</sup> liste :</i>	PINEAU Anthony	
057	<b>CERNUSSON :</b>		
	<i>Conseiller municipal</i>	MARBEUF Elodie	Néant
	<i>Délégué du Préfet</i>	NOMBALLAIS Patricia	Néant
	<i>Délégué du TGI</i>	FOURNIER Yvette	Néant
058	<b>CERQUEUX (LES) :</b>		

ANNEXE A L'ARRETÉ PORTANT COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE  
DANS LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT DE CHOLET

Code Com	Communes de l'arrondissement de Cholet	Nom – Prénom du titulaire	Nom – Prénom du suppléant
	<i>Conseiller municipal</i>	DUVEAU Jean-Yves	POINT Frédéric
	<i>Délégué du Préfet</i>	COUSSEAU Michel	
	<i>Délégué du TGI</i>	BOTTON Bernadette	
070	<b>CHANTELOUP-LES-BOIS :</b>		
	<i>Conseiller municipal</i>	Manuela CESBRON	
	<i>Délégué du Préfet</i>	Jean BIRAUD	
	<i>Délégué du TGI</i>	Raymond CESBRON	
092	<b>CHEMILLE-EN-ANJOU :</b>		
	<i>Conseiller municipal</i>	BERTHUREL Olivier	BODEREAU Anne-Rachel
	<i>Délégué du Préfet</i>	HUMEAU née PASQUET Jeanne	BODINIER Serge
	<i>Délégué du TGI</i>	FROGER Roland	BLOUIN née BOUSQUET Dominique
099	<b>CHOLET :</b>		
	<i>Conseiller municipal de la 1<sup>ère</sup> liste :</i>	BOISSINOT Jean-Michel	BAGUENARD Olivier
	<i>Conseiller municipal de la 1<sup>ère</sup> liste :</i>	HAQUET Elisabeth	DEBREUIL François
	<i>Conseiller municipal de la 1<sup>ère</sup> liste :</i>	JARADE Maya	DUCHESNE Gwenaëlle

ANNEXE A L'ARRETÉ PORTANT COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE  
DANS LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT DE CHOLET

Code Com	Communes de l'arrondissement de Cholet	Nom – Prénom du titulaire	Nom – Prénom du suppléant
	Conseiller municipal de la 2 <sup>e</sup> liste :	VACHER Jean-Marc	GRAVELEAU-HARDY Anne
	Conseiller municipal de la 3 <sup>e</sup> liste :	CERQUEUS André	GREAU Magalie
102	<b>CLERE-SUR-LAYON :</b>		
	Conseiller municipal	MAINGRET Catherine	
	Délégué du Préfet	Anne GUEGNARD	
	Délégué du TGI	Catherine HUMEAU	
109	<b>CORON :</b>		
	Conseiller municipal de la 1 <sup>ère</sup> liste :	Maryse VRAIN	
	Conseiller municipal de la 1 <sup>ère</sup> liste :	Anne-Sophie MARCONNET	
	Conseiller municipal de la 1 <sup>ère</sup> liste :	Olivier SCHAFFER	
	Conseiller municipal de la 2 <sup>e</sup> liste :	Emmanuel LEGEAY	
	Conseiller municipal de la 2 <sup>e</sup> liste :		
373	<b>LYS HAUT LAYON :</b>		
	Conseiller municipal	MAILLET Fabrice	
	Délégué du Préfet	HALLOPE Geneviève	

ANNEXE A L'ARRETÉ PORTANT COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE  
DANS LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT DE CHOLET

Code Com	Communes de l'arrondissement de Cholet	Nom – Prénom du titulaire	Nom – Prénom du suppléant
	Délégué du TGI	HERISSE Alain	
244	MAUGES-SUR-LOIRE		
	Conseiller municipal	François BORDIER	Gabrielle Billot
	Délégué du Préfet	Henri VERON	BUREAU Roland
	Délégué du TGI	Henry VITRAC	Gérard Charbonnier
192	MAULEVRIER :		
	Conseiller municipal	Jean-Claude GUIET	
	Délégué du Préfet	SIMONNEAU Dominique	
	Délégué du TGI	HÉRAULT André-Hubert	
193	MAY SUR EVRE (LE) :		
	Conseiller municipal de la 1 <sup>ère</sup> liste :	MOZE Catherine	
	Conseiller municipal de la 1 <sup>ère</sup> liste :	LECHAT Jean Claude	
	Conseiller municipal de la 1 <sup>ère</sup> liste :	HUMEAU Didier	
	Conseiller municipal de la 2 <sup>e</sup> liste :	GODINEAU Christine	
	Conseiller municipal de la 2 <sup>e</sup> liste :	VINCENT Anne Chantal	
195	MAZIERES-EN-MAUGES :		

ANNEXE A L'ARRETÉ PORTANT COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE  
DANS LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT DE CHOLET

Code Com	Communes de l'arrondissement de Cholet	Nom – Prénom du titulaire	Nom – Prénom du suppléant
	<i>Conseiller municipal</i>	ABELARD Maxime	
	<i>Délégué du Préfet</i>	GOURDON Marie-Paule	
	<i>Délégué du TGI</i>	DARDENNE François	
211	<b>MONTILLIERS :</b>		
	<i>Conseiller municipal</i>	BRETON Yves	
	<i>Délégué du Préfet</i>	PAYRAUDEAU Jacques	
	<i>Délégué du TGI</i>	BOURASSEAU Pierre	
218	<b>MONTREVAULT-SUR-EVRE :</b>		
	<i>Conseiller municipal</i>	Lelore Daniel	Blourdier sébastien
	<i>Délégué du Préfet</i>	Delion Marie Madeleine	Evelyne Bouyer
	<i>Délégué du TGI</i>	Sécher Henri	Blin Jean-Marc
231	<b>NUAILLE :</b>		
	<i>Conseiller municipal</i>	DELAUNAY Patrice	BIRAUD Richard
	<i>Délégué du Préfet</i>	FROUIN Marie-Germaine	

ANNEXE A L'ARRETÉ PORTANT COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE  
DANS LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT DE CHOLET

Code Com	Communes de l'arrondissement de Cholet	Nom – Prénom du titulaire	Nom – Prénom du suppléant
	<i>Délégué du TGI</i>	PERRIDY Michel	
069	<b>OREE D'ANJOU :</b>		
	<i>Conseiller municipal</i>	GIBOUIN Alain	GESRET Daniel
	<i>Délégué du Préfet</i>	CRESPIN Marie-Claude	BODINEAU Madeleine
	<i>Délégué du TGI</i>	PASQUIER Alain	BOSSÉ Jehanne
236	<b>PASSAVANT-SUR-LAYON</b>		
	<i>Conseiller municipal</i>	GAUDICHEAU Vincent	
	<i>Délégué du Préfet</i>	GALLARD Christiane	
	<i>Délégué du TGI</i>	BODET Jean-Marie	
240	<b>PLAINE (LA) :</b>		
	<i>Conseiller municipal</i>	HERAULT Jacques	ROMPILLON Bernard
	<i>Délégué du Préfet</i>	DURAND Gilles	
	<i>Délégué du TGI</i>	MARCHAND André	



ANNEXE A L'ARRETÉ PORTANT COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE  
DANS LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT DE CHOLET

Code Com	Communes de l'arrondissement de Cholet	Nom – Prénom du titulaire	Nom – Prénom du suppléant
240	ROMAGNE (LA) :		
	Conseiller municipal	CHARRIER Franck	
	Délégué du Préfet	BARRE Marie-Hélène	
269	Délégué du TGI	BLANCHARD Brigitte	
	<b>SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS :</b>		
	Conseiller municipal de la 1 <sup>ère</sup> liste :	BASSAGET Véronique	DARTEIL Chrystèle
	Conseiller municipal de la 1 <sup>ère</sup> liste :	BENETAU Joël	PARIENTY Jean-Pierre
	Conseiller municipal de la 1 <sup>ère</sup> liste :	GILLET Frédérique	HUMEAU Benoit
	Conseiller municipal de la 2 <sup>e</sup> liste :	AGHAEI Hamid	
	Conseiller municipal de la 3 <sup>e</sup> liste :	SIMONNEAU Christophe	CHEVRIER Martine
299	<b>SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET :</b>		
	Conseiller municipal	HAMARD Jean-Luc	LE NORMAND Michel
	Délégué du Préfet	NAUD Marie-Claude	SORIN Jean-Claude
310	Délégué du TGI	DROUET Corinne	POTIRON Maurice
	<b>SAINT-PAUL-DU-BOIS :</b>		
	Conseiller municipal	LAMOUREUX Valerian	
	Délégué du Préfet	CATHELINEAU Josette	
	Délégué du TGI	RAYMOND Christiane	

ANNEXE A L'ARRETÉ PORTANT COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE  
DANS LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT DE CHOLET

Code Com	Communes de l'arrondissement de Cholet	Nom – Prénom du titulaire	Nom – Prénom du suppléant
332	<b>SEGUNIÈRE (LA) :</b> Conseiller municipal de la 1 <sup>ère</sup> liste : Conseiller municipal de la 1 <sup>ère</sup> liste : Conseiller municipal de la 1 <sup>ère</sup> liste : Conseiller municipal de la 2 <sup>e</sup> liste : Conseiller municipal de la 2 <sup>e</sup> liste :	OUVRARD Michel GARREAU Florence BOBINET Daniel CARON David AIRAUD Benoit	FRAPPIER Astrid MANTAULT Thierry BARREAU Julie SALA Sandrine RONDIER Christian
301	<b>SEVREMOINE :</b> Conseiller municipal Délégué du Préfet Délégué du TGI	FONTENEAU Jean-René GILBERT Paul CHENE Eliane	GANDON Stéphane BATARDIERE Claire VALLIER René-Paul
336	<b>SOMLOIRE :</b> Conseiller municipal Délégué du Préfet Délégué du TGI	COULONNIER Dolorès MAILLET René FREMONDIÈRE Jeanine	BERNARD Michèle
343	<b>TESSOUALLE (LA) :</b>		

ANNEXE A L'ARRETÉ PORTANT COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE  
DANS LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT DE CHOLET

Code Com	Communes de l'arrondissement de Cholet	Nom – Prénom du titulaire	Nom – Prénom du suppléant
	Conseiller municipal	DUPONT Véronique	LOISEAU Laurent
	Délégué du Préfet	LAMOTTE Alain	
	Délégué du TGI	LOISEAU Joseph	
352	TOUTLEMONDE :		
	Conseiller municipal	GOURICHON Frédéric	
	Délégué du Préfet	CESBRON Albert	
	Délégué du TGI	BELOUARD François	
355	TREMENTINES :		
	Conseiller municipal	RIGAUDEAU Thérèse	
	Délégué du Préfet	VIOLETTE Pascale	
	Délégué du TGI	CHAILLOU Joseph	
371	VEZINS :		
	Conseiller municipal	COTTENCEAU Marylène	DEROINEAU Linda
	Délégué du Préfet	TUJOU Liliane	BOUHATMI Marie-Françoise
	Délégué du TGI	CHEVALIER Fabienne	HELBECQUE Luciane
381	YZERNAY :		
	Conseiller municipal de la 1 <sup>ère</sup> liste :	CHARRIER Paul	CHENAY Mickaël

ANNEXE A L'ARRETÉ PORTANT COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE  
DANS LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT DE CHOLET

Code Com	Communes de l'arrondissement de Cholet	Nom – Prénom du titulaire	Nom – Prénom du suppléant
	Conseiller municipal de la 1 <sup>ère</sup> liste :	OLIVIER Geneviève	
	Conseiller municipal de la 1 <sup>ère</sup> liste :	HOREAU Michelle	
	Conseiller municipal de la 2 <sup>e</sup> liste :		
	Conseiller municipal de la 2 <sup>e</sup> liste :		



PREFET DE MAINE-ET-LOIRE

SOUS-PREFECTURE DE SAUMUR

N° 2019-04

**ARRETE**

**Le Préfet de Maine-et-Loire,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Arrêté portant nomination des membres des commissions de contrôle  
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes  
de l'arrondissement de Saumur**

**Vu** le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

**Vu** l'arrêté SG/MPCC n°2019-2 du 09 janvier 2019, portant délégation de signature à M. Jean-Yves HAZOUMÉ, Sous-Préfet de Saumur ;

**Vu** les propositions des maires des communes concernées ;

**Vu** les désignations des représentants par la présidente du tribunal de grande instance de Saumur ;

**Considérant** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

**Sur proposition** du Sous-Préfet de Saumur ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Sont désignés, jusqu'au renouvellement intégral des conseillers municipaux, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé ci-après.

**Article 2 :**

Le Sous-Préfet de Saumur et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire.

Fait à Saumur, le 09 janvier 2019

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-Préfet de Saumur,

Jean-Yves HAZOUMÉ

Annexe à l'arrêté préfectoral du 09 janvier 2019 portant composition des commissions de contrôle dans les communes de l'arrondissement de Saumur

COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS  
ET COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS COMPOSÉES SELON L'ARTICLE L. 19 VII

Commune	Canton	Conseiller Municipal	Délégué du Préfet	Délégué du TGI
ANTOIGNE	DOUE-LA-FONTAINE	Alain RIVAIN	Françoise FUSELIER Suppléant : Monique ETAVARD	Jeanine ARDRIT
ARTANNES-SUR-THOUET	SAUMUR	Nelly VIDAL Suppléant : Stephan ELIEN	Philippe HEURLIERE	Dominique PINARD
BAUGE-EN-ANJOU	BEAUFORT-EN-VALLEE	Bernard LECLERC	Gérard DAVY	Jean-Claude JARRY
BEAUFORT-EN-ANJOU	BEAUFORT-EN-VALLEE	Alain BERTRAND Suppléant : Fabrice LECOINTRE	Christine FLECHEAU Suppléant : Jacky COUVREUX	Martial GOISLARD Suppléant : Marie-Thérèse ADRJON
BELLEVIIGNE-LES-CHATEAUX	SAUMUR	Claude LAFERRIER Suppléant : Jean-Marc CHEVALIER	Rémy LANDAIS Suppléant : Anne FALLOUX	Paule PONTOIRE Suppléant : Annie POTIER
BOIS D'ANJOU (LES)	BEAUFORT-EN-VALLEE	Martine BRIOT	Annie BREMON Suppléant : Danièle NORAS	Elisabeth DE TREVES Suppléant : Josiane GAULTIER
BRAIN-SUR-ALLONNES	LONGUE-JUMELLES	Sophie CHARRIER	Bernadette BITONTI	Christian BARBEREAU
BREILLE-LES-PINS (LA)	LONGUE-JUMELLES	Dominique GIRARD	Nadia BRIEND	Raoul FOURMOND
BROSSAY	DOUE-LA-FONTAINE	Stéphane JARRY Suppléant : Corinne POTDEVIN	Marie-Joseph LAVILLE	Roselyne FREULON
CIZAY-LA-MADELEINE	DOUE-LA-FONTAINE	Robert BEAUMONT	Katia PELLISSON	Bruno BELOUARD
COUDRAY-MACOUARD (LE)	DOUE-LA-FONTAINE	Alain BOUET Suppléant : Yves ALLARD	Jacky BRANCHU	Michèle GUERIF
COURCHAMPS	DOUE-LA-FONTAINE	Freddy AUBRY Suppléant : Christelle JUILLARD	André GLANDAIS	Colette CHALET
COURLEON	LONGUE-JUMELLES	Jean-Claude BERTIN	Samuel DI RUOCCO	Jacqueline MARTINEAU
DENEZE-SOUS-DOUE	DOUE-LA-FONTAINE	Jean-Jacques LAROCHE	Pascal TESSIER	Marie-Claude FOUCHARD
DISTRE	SAUMUR	Sonia CHAMBRY	Marie-Pierre DEVILLIER	Isabelle NEVERS

Annexe à l'arrêté préfectoral du 09 janvier 2019 portant composition des commissions de contrôle dans les communes de l'arrondissement de Saumur				
COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS				
ET COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS COMPOSÉES SELON L'ARTICLE L. 19 VII				
Commune	Canton	Conseiller Municipal	Délégué du Préfet	Délégué du TGI
DOUE-EN-ANJOU	DOUE-LA-FONTAINE	Michelle JAUDOUIN	Roselyne CHIAUVIN	Bernard CHOPIN
EPIEDS	DOUE-LA-FONTAINE	Marie-Christine DURAND Suppléant : Jérôme RUEL	François TROPIARD Suppléant : Enguerran BRUNET	Laurent GOURDIEN Suppléant : Jean-Marie BONAVENTURE
GENNES-VAL-DE-LOIRE	DOUE-LA-FONTAINE	Olivier GROYSER Suppléant : Caroline ASCHARD	André PEZOT Suppléant : Claude MAINGUY	Alain BERTHELOT Suppléant : Gilbert THOMAS
LANDE-CHASLES (LA)	LONGUE-JUMELLES	Angélique POIRIER	Christine ROUSSIASSE	André ROUSSIASSE
LOURESSÉ-ROCHEMENIER	DOUE-LA-FONTAINE	Patrice MARTIN Suppléant : Sylvie VIGNERON	Véronique BOISSEAU	Alain MAITREAU
MAZE-MILON	BEAUFORT-EN-VALLEES	Suzy BIRTEGUE Suppléant : Myriam BIZET	André LE CLANCHE Suppléant : Jean-Michel GATINEAU	Dominique MANCEAU Suppléant : Michelle DONNE
MONTMOREAU	SAUMUR	Evelyne GUARNORI Suppléant : Aline LEBIGOT	Jean-Paul DUBOIS	Christian OGEBEAU
MOULHERNE	LONGUE-JUMELLES	Jean-Paul GUIDOIN	Paul HERVE	Jean-Claude JOUSSEAUME
NEUILLE	LONGUE-JUMELLES	Benoît DUPUIS Suppléant : Patrick ROY	Pierrette BONDE Suppléant : Pierre ROUCHER	Sylvie DELAUNAY
NOYANT-VILLAGES	BEAUFORT-EN-VALLEE	Alain GAUCHER	Jean-Pierre DAVEAU	Christophe COUANNET
PARNAY	SAUMUR	Didier CHEVROLLIER Suppléant : Nicole COCHENILLE	Annie BUSSIERES	Guy REGNIER
PELLERINE (LA)	BEAUFORT-EN-VALLEE	Jacky BIGEARD Suppléant : Philippe BLOUDEAU	Serge DI DONATO Suppléant : Ghislaine GAINARD	Anne-Marie DUVERNE-POLLAT Suppléant : Philippe DUVAL
PUY-NOTRE-DAME (LE)	DOUE-LA-FONTAINE	Jean-Claude CIVRAIS Suppléant : Isabelle ISABELLON	Valérie RAFFIER	Jacqueline GOUNOU

## Annexe à l'arrêté préfectoral du 09 janvier 2019 portant composition des commissions de contrôle dans les communes de l'arrondissement de Saumur

COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS ET COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS COMPOSEES SELON L'ARTICLE L. 19 VII				
Commune	Canton	Conseiller Municipal	Délégué du Préfet	Délégué du TGI
PUY-NOTRE-DAME (LE)	DOUE-LA-FONTAINE	Jean-Claude CIVRAIS Suppléant : Isabelle ISABELLON	Valérie RAFFIER	Jacqueline GOUNOU
ROU-MARSON	SAUMUR	Valérie COUDERC	Michèle PINARD	Jean-Marie SÉCHER
SAINTE-CLEMENT-DES-LEVEES	LONGUE-JUMELLES	Nadège ROULLEAU Suppléant : Marie-José BRIERE	Bernadette MIGNONNEAU Suppléant : Brigitte GLEMET	Claude TRIGANNE Suppléant : Michel PION
SAINTE-JUST-SUR-DIVE	DOUE-LA-FONTAINE	Louis CHARRIER	Marie VAQUIER	Annie LOURADOU
SAINTE-MACAIRE-DU-BOIS	DOUE-LA-FONTAINE	Patricia MONTAS-GODINEAU	Lucien LAFAGE	Daniel LEOILE
SOUZAY-CHAMPIGNY	SAUMUR	Josette PATURAL Suppléant : Eliane DUCCESHI	Véronique QUESSON Suppléant : Bernard BERGE	Henriette MIZINIAK Suppléant : Sylvie RAHAL
TUFFALUN	DOUE-LA-FONTAINE	Bernard BOUTIN	Sandrine SOYER	Michel OGHEREAU
TURQUANT	SAUMUR	Denis RETIVEAU	Sophie LEMOINE	Anne-Marie RATHOUIS
ULMES (LES)	DOUE-LA-FONTAINE	Damien CUREAUDEAU	Pierre HUBERT	Claude DUPUIS
VAUDELNAY	DOUE-LA-FONTAINE	Claude COUAILLIER Suppléant : Liliane GAUTIER	Patricia GLINCHE	Gilbert ALLARD
VERNANTES	LONGUE-JUMELLES	Manuel DASILVA Suppléant : Gisèle DESCHAMPS	Marie-Isabelle PERCEVAUX	Elisabeth LORIEUX
VERNOIL-LE-FOURRIER	LONGUE-JUMELLES	Claudette LAURENT	Patricia PICHONNEAU	Daniel GROLLEAU
VERRIE	SAUMUR	Philippe VENDÉ	Monique CHARDONNEAU	Jean-Paul PAULEAU
VILLEBERNIER	LONGUE-JUMELLES	Grégory Pierre Suppléant : Corinne BAUDOUIN	Guy FONTAINE Suppléant : Michel LEFEVRE	Régis DADU Suppléant : Jean-Pierre JONVAL



Annexe à l'arrêté préfectoral du 09 janvier 2019 portant composition des commissions de contrôle dans les communes de l'arrondissement de Saumur

COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS

Commune	Canton	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller(s) municipal(aux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
ALLONNES	LONGUE-JUMELLES	Daniel GIDET Françoise LAMY Yvonne ANDRAULT Suppléant : Laurence COMBET Laurent ROINE Gilles MESCHINE	Louis KENEN Alain RENARD Suppléant : Danielle PECOURT Valérie LE SELLEC	
BLOU	LONGUE-JUMELLES	Elisabeth NOUVELLET Jean-Marc POIRIER Véronique HERVE Suppléants : Fabrice RAIMBAULT Philippe LAMBERT Marie-Rose DE BRITO	José GUIJON Stéphanie SAINT-JEAN Suppléant : Dominique DANGUY	
FONTEVRAUD-L'ABBAYE	SAUMUR	François JOST Martine BAUDOT Louissette TRICHET Suppléants : Eric BEC Fabien LAURENT Anne-Marie GERVAIS	Antoine FONT Carole CHEVREUX Suppléants : Jean-Pierre MONS Marie-Paule FOUACHE	
LONGUE-JUMELLES	LONGUE-JUMELLES	Robert MONET Danielle MABILLEAU Nathalie PLOQUIN	Jean-Noël MATIONNEAU Jean-Pierre JOUBARD	
MENITRE (L.A)	ANGERS 7	Paul-Marie CACHEUX Jocelyne VIET Roger DELSOL Suppléant : Gérard BARTHÉLÉMY	Isabelle PLANTÉ Michel LEBRETON	

Annexe à l'arrêté préfectoral du 09 janvier 2019 portant composition des commissions de contrôle dans les communes de l'arrondissement de Saumur

COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS

Commune	Canton	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller(s) municipal(x) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
MONTREUIL-BELLAY	DOUE-LA-FONTAINE	Sandrine GOURDIEN Stéphane ARGOULON Cyril RIPPOL Suppléants : Maryline LANDRE Fabrice BOUDIER Alban LEBOUTELLER	Christian CAILLEAU Jean-Claude CHEVEAU Suppléants : Jocelyne MARTIN Denis AMBROIS	
SAINT-PHILBERT DU PEUPLE	LONGUE-JUMELLES	Pascal PICHONNEAU Christophe FLOU Mehdi POUSSIN	Jean-Claude GARNIER Karim FIKRI	
SAUMUR	SAUMUR	Sophie TUBIANA Arlette BOURDIER Florence METIVIER Suppléants : Patrice COMBEAU Kong-Mong CHA Marie-Odile MALLET	Michel BATAILLE Suppléant : Diane DE LUZE	Patrick MORINEAU
ULMES (LES)	DOUE-LA-FONTAINE	Sophie GEGU Jean-Luc JOULIN Yves MABILEAU Suppléants : Julie PEARSON François BERNARD Murielle CHAPU	Ralph MILLERAND Suppléant : Brigitte SAINT-CAST	David CHEVALLIER Suppléant : Eric JAMET
VARRAINS	SAUMUR	Marie-Agnès SCHMITT Eric RIBERT Jean-François ABIVEN Suppléant : Antoine VERON	Didier LEGRAND	Jeannine MISANDEAU
VIVY	LONGUE-JUMELLES	Josette MARTEAU Thierry NAUDIN Sophie SABIN	Cynthia COLLARD Jean-Claude GUITTON	

*ARRETE portant délégation de signature de Monsieur Benoît DECHAMBRE, Inspecteur d'académie directeur académique des services départementaux de l'Éducation Nationale de Maine-et-Loire à Madame Dominique CHEVRINAIS-POGLIO, Inspectrice d'académie adjointe, directrice académique adjointe de la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale de Maine-et-Loire*

**L'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale de Maine-et-Loire**

- VU Le Code de l'Éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;
- VU le décret du Président de la République en date du 18 janvier 2016 portant nomination de Monsieur Benoît DECHAMBRE, Inspecteur d'académie, directeur académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Maine-et-Loire
- VU Le décret en date du 26 novembre 2018 portant nomination de Madame Dominique CHEVRINAIS-POGLIO chargée des fonctions d'inspectrice d'académie adjointe, directrice académique adjointe des services départementaux de l'Éducation nationale de Maine-et-Loire
- VU l'arrêté rectoral du 31 mars 2016 portant organisation de l'académie de Nantes
- VU l'arrêté rectoral du 3 décembre 2018 conférant délégation de signature à Madame CHEVRINAIS-POGLIO en matière administrative
- VU l'arrêté rectoral du 3 décembre 2018 conférant délégation de signature à Madame CHEVRINAIS-POGLIO en matière financière

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : délégation permanente de signature est donnée à Madame Dominique CHEVRINAIS-POGLIO, inspectrice d'académie adjointe, directrice académie adjointe des services départementaux de l'Éducation nationale de Maine-et-Loire, à l'effet de signer tout acte, arrêté et décision dans la limite de ses attributions et compétences.

Article 2 : La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Maine-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire.

Angers, le 7 janvier 2019

Benoît DECHAMBRE







**Direction générale des Finances publiques**  
**Direction départementale de Maine-et-Loire**  
**Service des impôts des particuliers d'ANGERS-OUEST**  
**15 bis, rue Dupetit-Thouars**  
**49047 Angers Cedex**

## **DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL**

La comptable, responsable du Service des Impôts des Particuliers d'Angers Ouest.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à M. Didier DESPRES, Inspecteur divisionnaire, Mme Caroline FAURE, Inspectrice, M. Raphaël VIALA, Inspecteur, et M. Philippe SUTEAU, Inspecteur, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et sans limitation de montant, les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 15 000 € ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Odile BARBE	Patricia GIET	Bruno RENIER
Dominique BODIN	Anne LICHTENAUER	Brigitte ROCHARD
Valérie BRIAND	Geneviève PIRON	Jean-Marc SAULOUP
David DUSSERT		

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Soline ARTHUS	Philippe DE LAVALETTE	Isabelle MAILLET
Fabienne BOLUFER	Anne-Laure DELHUMEAU	Florence MEISSONNIER
Corinne BOUTON	Anne-Claire FERRAULT	Marielle PARENT
Claire CHAUVIGNE	Claire JANVIER	Anne-Sophie VERDIE

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Didier DESPRES	Inspecteur divisionnaire	1 500 €	12 mois	15 000 €
Caroline FAURE	Inspectrice	1 500 €	12 mois	15 000 €
Raphaël VIALA	Inspecteur	1 500 €	12 mois	15 000 €
Philippe SUTEAU	Inspecteur	1 500 €	12 mois	15 000 €
Thierry DURAND	Contrôleur principal	1 000 €	10 mois	10 000 €
Jean-Marc MANCEL	Contrôleur principal	1 000 €	10 mois	10 000 €
Véronique PLAT	Contrôleuse	1 000 €	10 mois	10 000 €
Valérie TANGUY	Contrôleuse	1 000 €	10 mois	10 000 €
Nadine COURAUD	Agente Administratif principale	700 €	8 mois	7 000 €
Laurent HAMARD	Agent Administratif principal	700 €	8 mois	7 000 €



#### Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Odile BARBE	Contrôleuse principale	10 mois	10 000 €

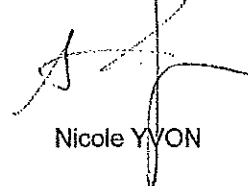
L'agent délégataire ci-dessus désignée peut prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant des SIP Angers-Ouest et SIP Angers-Est.

#### Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de Maine-et-Loire.

Angers, le 2 janvier 2019

La comptable publique,  
Responsable du SIP d'ANGERS-OUEST



Nicole YVON







DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS  
SQUARE DU PONT DES FEES  
49150 BAUGE EN ANJOU  
TÉLÉPHONE : 02 41 84 42 00

## DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

### DELEGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DU SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS (SIP) DE BAUGE

Le comptable, responsable du SIP de BAUGE,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L257A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de gracieux fiscal de recouvrement, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances, ainsi que pour ester en justice ;

5°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, tous actes d'administration et de gestion du service.

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
DUPUY Marielle	contrôleuse	10 000 €	12 mois	10 000 euros
LIMARE Betty	contrôleuse	10 000 €	12 mois	10 000 euros
ROBERT Perrine	contrôleuse	10 000 €	12 mois	10 000 euros
BAUDOUIN Freddy	agent	2 000 €	6 mois	2 000 euros

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

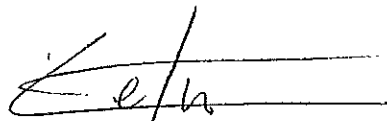
aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
COCARD Annie-Laurence	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
COIFFARD Ingrid	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
INGREMEAU Catherine	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
LUCAS Erwan	contrôleur	10 000 €	10 000 €
URSULE Christine	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
BODIN Lydie	agente	2 000 €	2 000 €
BODIER Sandrine	agente	2 000 €	2 000 €
DELAUNAY Marie-Hélène	agente	2 000 €	2 000 €
FABRE Nicolas	agent	2 000 €	2 000 €
GAC Céline	agente	2 000 €	2 000 €
LE RASLES Typhaine	agente	2 000 €	2 000 €
LIMARE Emmanuel	agent	2 000 €	2 000 €
MERCIER Marie-Rose	agente	2 000 €	2 000 €
PETIT Fabienne	agente	2 000 €	2 000 €

## Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du MAINE ET LOIRE.

A BAUGE-EN-ANJOU, le 2 janvier 2019  
Le comptable public,  
responsable du SIP de BAUGE



Fabienne LEFORT,  
Inspectrice Principale des finances publiques



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU MAINE ET LOIRE  
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES ANGERS EST  
Cité Administrative -Bâtiment D  
15 bis, Rue Dupetit Thouars  
49046 ANGERS CEDEX 01  
TÉLÉPHONE ; 02 41 74 53 85  
MÉL. : sie.angers-est@dgfip.finances.gouv.fr

## DELEGATION GENERALE DE SIGNATURE

Le comptable, responsable du Service des Impôts des Entreprises de Angers Est  
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;  
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L.247, L.257A et R\*247-4 et suivants ;  
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

### Arrête

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à Mme Anita ALEXANDRE et à M. Olivier LACOUR, Inspecteurs des Finances Publiques, adjoints au responsable du Service des Impôts des Entreprises de Angers Est, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60.000€ ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60.000€ ;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt dans la limite de 100.000 € par demande ;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
  - a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder six mois et porter sur une somme supérieure à 50 000€ ;
  - b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
  - c) tous actes d'administration et de gestion du service.

**Article 2 :** Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délais de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-dessous ;

4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

Aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
BELEC Marianne	Cont.	10.000 €	5.000 €	6 mois	10.000 €
BERIL Catherine	Cont. Pal.	10.000 €	5.000 €	6 mois	10.000 €
BODINEAU Julie	Cont.	10.000 €	5.000 €	6 mois	10.000 €
CAROLINI Dalila	Cont.	10.000 €	5.000 €	6 mois	10.000 €
FAZILLEAU Jérôme	Cont.	10.000 €	5.000 €	6 mois	10.000 €
GOLPINAR Berg	Cont.	10.000 €	5.000 €	6 mois	10.000 €
LACOTE Denis	Cont.	10.000 €	5.000 €	6 mois	10.000 €
LEBRETON Marc	Cont. Pal.	10.000 €	5.000 €	6 mois	10.000 €
MASSOT Yannick	Cont.	10.000 €	5.000 €	6 mois	10.000 €
MOREAU Eric	Cont.	10.000 €	5.000 €	6 mois	10.000 €
PHILIPPEAU Sylvie	Cont.	10.000 €	5.000 €	6 mois	10.000 €
PONS Justine	Cont.	10.000 €	5.000 €	6 mois	10.000 €
ROUX Renée	Cont.	10.000 €	5.000 €	6 mois	10.000 €
SIMON Lucette	Cont.	10.000 €	5.000 €	6 mois	10.000 €
TRICOT Sébastien	Cont.	10.000 €	5.000 €	6 mois	10.000 €
VIAIRON Jacques	Cont. Pal.	10.000 €	5.000 €	6 mois	10.000 €
BARILLER Sylvie	A.A.P	2.000 €	2.000 €	3 mois	2.000 €
FRENEHARD Vanessa	A.A.P	2.000 €	2.000 €	3 mois	2.000 €

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Loire-Atlantique

A Angers, le 2 janvier 2019

Le comptable public, responsable du Service des Impôts des Entreprises de Angers Est

Philippe HERVY

## ***II - AUTRES***





DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE MAINE-ET-LOIRE

1 Rue Talot  
BP 84 112  
49041 ANGERS CEDEX 01

**Décision relative au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de la Direction  
départementale des finances publiques de Maine-et-Loire**

L'administrateur général des finances publiques, Directeur départemental des finances publiques de  
Maine-et-Loire

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de  
l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à  
l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances  
publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction  
générale des finances publiques ;

Vu le décret du Président de la République du 28 juillet 2017 portant nomination de M Bernard  
GONZALEZ, en qualité de Préfet de Maine-et-Loire ;

Vu le décret du Président de la République du 8 juillet 2015 portant nomination de M Pascal GAUCI  
administrateur civil hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Maine et Loire (classe  
fonctionnelle III)

Vu le décret du Président de la République du 11 septembre 2017 affectant M Michel DERRAC,  
administrateur général des Finances publiques, en qualité de directeur départemental des Finances  
publiques de Maine-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral 2018-16 du 23 janvier 2018 donnant délégation de signature en matière de fixation  
des horaires d'ouverture et de fermeture au public des services déconcentrés de la direction  
départementale des finances publiques de Maine-et-Loire et en matière d'ouverture ou de fermeture  
exceptionnelle de ces mêmes services, à M Michel DERRAC, administrateur général des Finances  
publiques, directeur départemental des Finances publiques de Maine-et-Loire ;

**DÉCIDE:**

**Article 1<sup>er</sup> :**

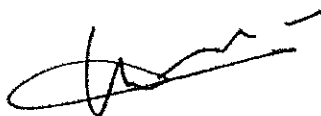
La Direction départementale des finances publiques de Maine-et-Loire sera fermée à titre exceptionnel le jeudi 17 janvier de 14h00 à 16h00.

**Article 2 :**

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Maine-et-Loire.

Fait à Angers, le 10 janvier 2019

L'administrateur général des finances publiques,  
Directeur départemental des finances publiques de Maine-et-Loire,



Michel DERRAC